

Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°81/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 30 octobre 2025

Séance du **06 novembre 2025**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, **Maire**  
Mme Ketty MARIE-LUCE, **Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE  
DE LA MAIRIE PROVISOIRE**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - M. Steve ALLONGOUT - M Michel DURANTY (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Jocelyn ALCINDOR à Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Thierry DORVAN à Erick PIGNOL
- M. Guybert FIRMIN à Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme. Marie-Annick APOCALE à Huguette DELEM
- Mme. Geneviève SUZANNE à Cynthia JACOB
- M. Boris VIGILANT à Fred Michel TIRAULT

**Étaient absents (es) :**

- M. Alexandre GERALD
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

La Ville souhaite participer activement à la transition énergétique et s'est engagée, pour cela, dans une politique de développement durable et de réduction de son empreinte carbone. La ville souhaite également maîtriser ses coûts de fonctionnement et tendre vers l'autonomie énergétique.

À ce titre, elle a réalisé des études de potentiel photovoltaïque et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'un projet solaire photovoltaïque en autoconsommation avec stockage sur la toiture de la mairie provisoire. Cette solution permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante dans notre territoire.

Pour rappel, l'autoconsommation photovoltaïque est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Pour auto-consommer son électricité, il est nécessaire d'installer des panneaux solaires en toiture raccordés à un ou plusieurs onduleurs qui convertiront le courant continu produit en courant alternatif identique à celui du réseau et utilisable par la collectivité.

Des batteries solaires stockeront l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, permettant ainsi une utilisation optimale de l'électricité même lorsque le soleil ne brille pas. Ces batteries sont donc essentielles pour maximiser l'autoconsommation, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie solaire produite pour ses propres besoins.

Le projet comprend :

| FOURNITURE DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  |
|---|
| Structures porteuses en aluminium<br>Champ photovoltaïque composé de 24 à 30 modules de 500 Wc<br>1 onduleur triphasé<br>4 à 6 batteries de 5 kWh + gestionnaire de charge<br>Coffrets de protection<br>Tous câbles de raccordement<br>Dispositifs de mise à la terre |
| POSE ET AUTRES PRESTATIONS  |
| Études<br>Pose de la centrale<br>Mise en sécurité<br>Accompagnement aux démarches administratives (Déclaration préalable, Consuel, ...)   |

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à **46 782,93 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| MONTANT DE L'OPÉRATION                        |             | 46 782,93 € HT |
|---|-------------|----------------|
| Subvention CAESM – Fonds de concours (34,95%) | 16 352,72 € |                |
| Participation communale (65,05%)              | 30 430,21 € |                |

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. **APPROUVE** le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la mairie provisoire et son plan de financement proposé,
2. **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches techniques, administratives et financières en vue de la réalisation de cette opération.

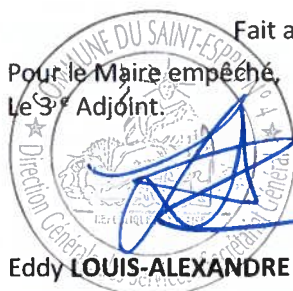
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h32. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **14 novembre 2025**

Pour le Maire empêché,  
Le 3<sup>e</sup> Adjoint.

La secrétaire de séance,



Eddy **LOUIS-ALEXANDRE** dit PETIT-FRERE

Ketty **MARIE-LUCE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

**21 NOV. 2025**

Pour le Maire empêché,  
Le 3<sup>e</sup> Adjoint.



**Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE**

